

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2019

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 06/05/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Cyrille CUENOT, Henri HOURIEZ à Bernadette CACALY

Absents: Armand AVEDIAN, Christophe LIAUD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

DELIB 2019.05.13.6

OBJET : Convention de participation à des travaux sur le secteur de Merlet - RCP IMMOBILIER

Monsieur Norbert SANCHEZ CANO, adjoint délégué aux équipements communaux et VRD, expose aux membres du conseil municipal que suite à la vente des parcelles communales situées rue de Merlet au profit de la SAS RCP IMMOBILIER pour une opération 18 logements, il a été convenu par délibération du 24.09.2018 que la société RCP IMMOBILIER participerait à la réalisation de travaux dans le secteur résultant de cette opération immobilière.

Il est donc nécessaire de conclure une convention de participation à des travaux avec RCP IMMOBILIER, selon les modalités suivantes :

- RCP IMMOBILIER s'engage à réaliser sur le long du linéaire bâti, rue de Merlet et rue du Jardin de Ville, un trottoir aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).
- La société, n'ayant prévu aucun local pour les bacs à ordures ménagères et tri dans l'enveloppe bâtie, prendra en charge le génie civil des conteneurs enterrés qui seront créés Place des Géraniums du fait de l'accroissement du nombre de riverains que va générer la construction.

Cette convention est conclue à compter de la date de signature jusqu'à la réalisation des travaux, soit d'ici à la fin de l'année 2019 pour les travaux de génie civil Place des Géraniums et fin de l'année 2020 pour les travaux de trottoirs. Aucune participation financière n'est demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la signature de la convention de participation à des travaux sur le secteur de Merlet avec la SAS RCP IMMOBILIER.
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 13/05/2019 Publication et transmission en sous préfecture le 14 mai 201914/05/2019 Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20190513-lmc15128-DE-1-1



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.



CONVENTION DE PARTICIPATION A DES TRAVAUX SUR LE SECTEUR DE MERLET

ENTRE: La **commune de St-Quentin-Fallavier** (Isère) représentée par **Monsieur Michel BACCONNIER**, Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2019 d'une part,

ET: La SAS RCP IMMOBILIER, représentée par Monsieur Philippe DRUNET, associé et gérant de la SAS RCP IMMOBILIER, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

Suite à la vente des parcelles communales rue du Merlet au profit de la SAS RCP IMMOBILIER pour une opération de 18 logements, il a été convenu par délibération du 24.09.2018 que la société participerait à la réalisation de travaux dans le secteur résultant de cette opération immobilière.

ARTICLE 2: DESCIPTIF DES TRAVAUX

SAS RCP IMMOBILIER s'engage à réaliser, sur le long du linéaire de son bâti, rue du Merlet et rue du Jardin de Ville, un trottoir aux normes PMR.

La société, n'ayant aucun local de stockage pour les bacs ordures ménagères et tri dans l'enveloppe bâtie, prend en charge le génie civil des conteneurs enterrés créés Place des Géraniums du fait de l'accroissement du nombre de riverains sur le secteur.

ARTICLE 3: ENGAGEMENTS DES PARTIES

Une coordination entre la collectivité, le SMND et la SAS RCP IMMOBILIER devra avoir lieu afin de réaliser les aménagements décris.

RCP IMMOBILIER aura la charge de s'acquitter de toutes demandes et autorisations en amont des travaux couvrant la présente convention.

ARTICLE 4: DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet dès signature par les deux parties.

Les travaux de trottoirs devront être terminés pour la livra 2020.	nison des logements à la fin d'année
Le génie civil Place des Géraniums devra avoir lieu durant les terrassements des logements, soit d'ici fin 2019.	
Fait à St-Quentin-Fallavier, le	
Michel BACCONNIER,	Philippe DRUNET,

Le Maire.

Gérant de RCP IMMOBILIER.